

Bordereau de signature

DEC2016_0218



Signataire	Date	Annotation
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Visa
actes actes-mairie_vl, <i>Gestion des Actes MAIRIE</i>	26/12/2016	 Transmis
<i>Gestion des Actes MAIRIE</i>		 Archivé
	Réponse de la plate-forme : Acquittement reçu (Date: 2016-12-26)	

Dossier de type : ACTES_MAIRIE // decission_mairie

DECISION

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE 2017 DE M. LE SENATEUR-« Sécurisation des Bâtiments communaux ».

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° DEL2016_0020 du Conseil Municipal de Noisiel du 12 février 2016, portant délégation au Maire en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT les modalités d'attribution des subventions dans le cadre de la réserve parlementaire,

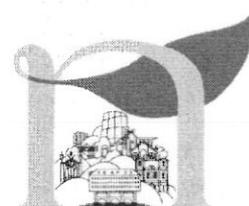
CONSIDÉRANT que la commune de Noisiel souhaite réaliser des projets visant à la sécurisation périmétrique de certains bâtiments communaux,

CONSIDÉRANT que les travaux envisagés portent sur les bâtiments suivants : la MPT des Deux Parcs, la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore et la crèche collective du Luzard,

CONSIDÉRANT que le plan prévisionnel de financement des travaux sus-considérés s'établit comme suit :

DEPENSES	RECETTES
<u>Coûts estimatifs prévisionnels</u>	
Montant des Travaux : 39 941,67 € HT	Subvention Réserve Parlementaire 15 000,00 €
TVA(20%) 7 988,33 €	Part Communale 32 930,00 €
TOTAL DEPENSES : 47 930,00 € TTC	TOTAL RECETTES : 47 930,00 € TTC

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la commune de solliciter des subventions susceptibles de concourir au financement et à la réalisation des travaux sus-considérés,



VILLE DE NOISIEL

Suite de la décision N°2016_ **0218** portant sur DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE DU SENATEUR 2017-« Sécurité des bâtiments communaux ».

DECIDE

ARTICLE 1 : Le plan de financement prévisionnel des travaux de mise en sécurité des bâtiments communaux suivants : la MPT des Deux Parcs, la Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore et la crèche collective du Lizard, s'établit selon le tableau sus-consideré.

ARTICLE 2 : Une subvention d'investissement d'un montant de 15 000€ est sollicitée auprès de l'Etat au titre de la Réserve Parlementaire de Monsieur le Sénateur de la Seine et Marne pour l'année 2017, pour la réalisation de travaux de sécurisation des bâtiments communaux précisés à l'Article 1 de la présente Décision.

ARTICLE 3 : Les crédits nécessaires à la réalisation desdits travaux seront inscrits au budget 2017.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision est transmise à :

- Monsieur le Sous préfet de l'arrondissement de Torcy,
- Monsieur le Comptable public de Marne La Vallée,
- Monsieur le Directeur Général des Services,

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

ARTICLE 6 : La présente décision est rendue exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à Noisiel, le 23 DEC. 2016

Le maire

D. Vachez

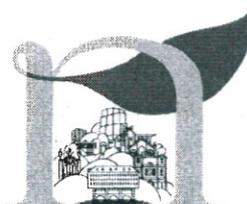
Daniel Vachez



Cadre réservé à l'AG

Transmis au représentant de l'Etat le	26 DEC. 2016
Affiché le	26 DEC. 2016
Notifié le	27 DEC. 2016
Publié le	26 DEC. 2016

2/2



DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA RESERVE PARLEMENTAIRE

SÉCURISATION DES BÂTIMENTS COMMUNAUX-TRAVAUX 2017

Devis prévisionnels établis par les services techniques municipaux

Maison Pour Tous des Deux Parcs	Montants prev.
<u>Travaux de mise en place d'une clôture sur le muret périphérique extérieur existant</u>	
Dépose de la clôture bois existante	1 240,00
Fourniture et pose d'une clôture hauteur 1,20 m	5 535,00
Nettoyage usuel du chantier	600,00
Sous total montant H.T:	7 375,00
<u>Travaux de déplacement d'un visiophone existant sur le portail</u>	
Dépose du visiophone existant	546,67
Repose du visiophone sur le portail extérieur	820,00
Nettoyage usuel du chantier	300,00
Sous total montant H.T:	1 666,67

Crèche collective du Lizard	Montants prév
Remplacement de la porte d'accès principal en bois par une porte métallique	2 300,00
Travaux de réhaussement du barreaudage périphérique	12 000,00
Nettoyage usuel du chantier	600,00
Sous total montant H.T:	14 900,00

Maison de l'Enfance et de la Famille Suzanne Lacore	Montants prev.
<u>Travaux de réhaussement des clôtures de la maison de l'Enfance et de la Famille</u>	
Dépose des clôtures existantes	4 000,00
Fourniture et pose d'une clôture hauteur 2,00 m	11 400,00
Nettoyage usuel du chantier	600,00
Sous total montant H.T:	16 000,00
MONTANT TOTAL H T TRAVAUX 2017	39 941,67
T.V.A 20 %	7 988,33
MONTANT TOTAL T.T.C DES TRAVAUX 2017	47 930,00